

INTERPELLATION DES CANDIDATS ET CANDIDATES AUX LEGISLATIVES PAR LES ASSOCIATIONS DE LA COORDINATION REGIONALE LGBT PACA

16 décembre 2011

Au fur et à mesure qu'avance notre société, les LGBT (Lesbiennes, gays, bi, trans) se trouvent confrontés à des limites juridiques et sociales qui n'ont plus aucun sens.

Fort-es de nos expériences et aguerri-es par tant de combats aboutis et non aboutis de ces dernières années, nous, associations de la coordination régionale LGBT PACA vous formulons ici nos demandes car, si nous avons su identifier les problématiques et proposer des solutions concrètes, c'est au législateur que revient maintenant la responsabilité d'abolir les discriminations dont les LGBT sont victimes..

1- DROIT DES COUPLES ET DES FAMILLES

L'EGALITE DES DROITS POUR LES COUPLES

Nous demandons l'égalité d'accès au mariage civil : le mot "mariage" doit désormais figurer pour les couples de même sexe

Argumentaire : L'égalité des droits notamment en matière de couples et de mariage s'impose désormais à l'heure où la Belgique, le Danemark, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, les Pays Bas, la Suède, la Norvège, l'Islande, le Canada, l'Afrique du Sud, l'Etat de Mexico ont adopté l'égalité complète entre les couples quelle que soit leur composition. Et en mai 2010, les députés argentins ont adopté un texte autorisant le mariage homosexuel.

L'OUVERTURE DE L'ADOPTION AUX COUPLES ET CELIBATAIRES HOMOSEXUEL(LE)S

Les couples de même sexe et les célibataires homosexuels doivent avoir la possibilité d'adopter, au même titre que des couples de sexe différent.

L'EGALITE DES DROITS POUR LES FAMILLES HOMOPARENTALES

L'ouverture à l'insémination avec donneur, la reconnaissance pleine et entière de la réalité des familles homoparentales (estimées à 100 000 aujourd'hui en France).

Argumentaire : Les discriminations à l'égard des familles homoparentales sont très nombreuses aujourd'hui, elles concernent en particulier : le droit à congé parental du parent social, l'élection du "parent social" en tant que parent d'élève, le droit d'hériter de l'enfant, la primauté donnée au "parent social" sur le parent légal en matière de droit de visite, les gardes d'enfants refusées à un parent divorcé sous prétexte de son homosexualité. Les premières victimes de ces discriminations sont les enfants, il doit être reconnu qu'un parent homosexuel est avant tout un parent, nous devons en finir avec une discrimination qui place le parent homosexuel dans la situation d'un sous-parent : la garde d'un enfant ne doit en aucun cas être définie en fonction de la sexualité du parent divorcé.

LE PARTAGE DE L'AUTORITE PARENTALE

La possibilité de partager l'autorité parentale dans des couples de même sexe (en dehors du cadre du mariage) et aux individus homosexuels.

2- DROIT DES PERSONNES TRANGENRES

TRANSPHOBIE

Toutes les manifestations de transphobie et de non respect des personnes transgenres doivent être reconnues par la loi pénale comme motif de discrimination.

VISIBILISER LE DROIT DE LA TRANSIDENTITE

Les média et les institutions publiques doivent aider à la visibilité de la transidentité. Les documents diffusés (dépliants et affiches) devront s'habituer à inclure dans leurs documents les termes "transidentité" et "personnes trans".

DROIT A LA REASSIGNATION DE GENRE

La procédure de changement d'état civil doit être simplifiée, dans le respect fondamental des droits des personnes concernées, en particulier il ne doit plus y avoir : ni exigence de psychiatisation, ni de contrainte à la castration et à la stérilisation, ni divorce forcé.

Argumentaire : le 24 avril 2010, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans sa résolution 1728 (2010) a alerté les 47 Etats membres sur les discriminations fondées sur l'identité de genre et les exhorte à adopter une politique d'éradication de la transphobie, avec le changement d'état-civil sans condition préalable de stérilisation, de chirurgie ou d'hormonothérapie ; le 31 août 2010, le commissaire aux Droits Humains du Conseil de l'Europe a dénoncé dans un article les pratiques des Etats membres à l'encontre des personnes transgenres : les classifications médicales désignant les personnes transgenres comme atteintes de troubles mentaux et les conditions inacceptables mises à leurs changements d'état-civil, telles que le divorce et la stérilisation forcée ; en octobre 2011, la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe a publié un rapport sur les discriminations concernant l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ses recommandations vont plus loin que la résolution 1728 concernant les droit des personnes transgenres et les politiques de prévention : la France est très loin de se conformer à ces recommandations

RECONNAISSANCE DES FAMILLES TRANSPARENTALES

L'accès à la parentalité des personnes trans doit être reconnu, leurs enfants doivent avoir les mêmes droits que ceux de tous les autres couples.

3- EDUCATION ET LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA LESBOPHOBIE

FORMATION DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

Pour une formation des **personnels de l'Education nationale** aux discriminations et aux questions LGBT. Il faut que les programmes intègrent dès l'école primaire la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre.

Argumentaire : Les jeunes homosexuels, lesbiennes, transgenres sont eux-mêmes les plus fragiles face à la découverte de leur orientation ou de leur identité, il est nécessaire qu'ils entendent parler de la diversité, au risque de difficultés psychologiques, voire davantage. L'entourage scolaire ou familial doit être davantage sensibilisé, les enseignants ont leur part

de responsabilité. La mise en place de dispositifs de sensibilisation et d'éducation dans les structures éducatives, sociales, culturelles, permettra de faire évoluer les représentations en matière d'identité de genre et d'orientation sexuelle, favorisant la prise de conscience de la diversité sexuelle et encourageant les attitudes d'ouverture et de respect envers chacun-e.

PAS DE PRESCRIPTION AVANT UN AN DES INJURES HOMOPHOBES, LESBOPHOBES ET TRANSPHOBES

Un pas vient d'être franchi pour repousser de délai de prescription des injures homophobe à **1 an** comme pour toutes les injures à caractère discriminatoires. Il est essentiel que les injures, elles aussi, lesbophobes et transphobes soient concernées par cette avancée.

HOMOPHOBIE, LESBOPHOBIE ET TRANSPHOBIE

Les forces de l'ordre doivent être sensibilisées aux problématiques d'homophobie, de lesbophobie et de transphobie, et plus généralement de discriminations.

Les hommes et femmes politiques peuvent être davantage actifs dans la dénonciation des actes homophobes, lesbophobes et transphobes.

Argumentaire : Les homosexuels, lesbiennes, transgenres sont l'objet d'injures, de sarcasmes, de harcèlement et d'agressions, ils et elles ne sont jamais rassuré sur leur droit à dénoncer la situation qui leur est faite, à saisir une association ou un avocat, à se défendre. Le contexte social aujourd'hui n'est pas assez protecteur, il est nécessaire que des avancées soit faites dans de nombreux domaines. Il est nécessaire de développer rapidement des structures d'accueil de jeunes rejetés par leur famille et/ou victimes de violences en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

HOMOPHOBIE AU TRAVAIL

Les discriminations liées à l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie ou la sérophobie doivent être exclues des lieux de vie professionnelle. L'inspection du travail et la médecine du travail doivent être en alerte, les syndicats doivent être davantage attentifs à lutter contre toutes les discriminations.

Les actions de sensibilisation développées par les associations LGBT d'entreprises doivent être autorisées.

Les employeurs n'ont pas à exiger des personnes trans qu'elles s'habillent selon leur genre de naissance.

4- ACCUEIL ET DEFENSE DES LGBT PERSECUTES DANS LE MONDE

COUPLES BINATIONAUX

La suppression des obstacles rencontrés par les **couples pacsés bi-nationaux**, trop de couples binationaux ne peuvent pas obtenir le visa nécessaire, trop de consulats s'opposent à transmettre les documents administratifs nécessaires à la signature d'un pacs.

LGBT DANS LE MONDE

Dans de trop nombreux pays les LGBT sont l'objet de persécutions, le gouvernement français et les institutions internationales doivent s'engager davantage dans la

dénonciation des politiques homophobes et des actes homophobes, et dans la protection des personnes persécutées, à travers le droit d'asile en particulier.

Argumentaire : De nombreuses personnes sont persécutées dans leur pays pour des questions d'orientation sexuelle ou d'identité de genre ainsi qu'un positionnement fort de nos Etats en faveur du respect et de la promotion des principes de Jogjakarta (principes sur l'application des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre), il est impératif qu'enfin notre pays leur assure l'accueil et le droit d'asile.

5- LA SANTE POUR LES LGBT

HOMOSEXUELS ET VIH

Une prise en compte des **spécificités de la communauté homosexuelle** sur les questions de santé compte tenu de la vulnérabilité des LGBT face à l'épidémie du VIH et aux autres MST.

Soutenir la lutte contre le sida dans le monde

Argumentaire : La prévention du VIH est toujours d'actualité à l'heure où l'Etat cherche à se désengager de la lutte contre le VIH et les hépatites. Après 30 ans d'épidémie, le rôle des autorités publiques ne peut se cantonner à des campagnes de communication généraliste. Il faut des actions novatrices spécifiquement destinées au public gay, et travailler à un élargissement de l'offre de dépistage.

SANTE DES LESBIENNES ET DES TRANSGENRE

L'accès à la santé doit être pleinement assuré aux lesbiennes et aux transgenres. Ainsi Les lesbiennes doivent pouvoir bénéficier d'un réel suivi gynécologique.

Argumentaire : Les lesbiennes et les personnes transgenre sont invisibles dans les campagnes de lutte contre les IST/MST, elles sont, à ce titre, plus vulnérables que les autres populations. Le manque de formation et de sensibilisation du personnel médical peut porter atteinte au bon suivi de leur santé. Il faut développer une véritable sensibilisation dans leur direction et en direction du corps médical. Les transgenres, sont vulnérabilisé-es par les grandes difficultés qu'ils et elles rencontrent face au monde médical, il est essentiel que la sensibilisation des infirmières et des médecins soit développée.

DON DU SANG POUR TOUS

Pour le **don du sang**, il faut abandonner la notion de *groupe à risque*.

Seules les pratiques à risque sont loin de concerner les seuls homosexuels.

A l'heure où la pénurie de sang se fait sentir, cette exclusion n'a plus aucun sens.